



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL

**Absents excusés** : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame WINDELS  
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
 Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
 Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

**Absent** : Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-057 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE – RENTREE 2022/2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Tarifs cantine : Le marché de restauration scolaire est arrivé à échéance cette année. Dans un souci de pouvoir avoir un plus fort pouvoir de négociation, 8 communes de Coeur de Nacre ont lancé un marché groupé, permettant ainsi de bénéficier de prestations de meilleure qualité. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juin 2022 et a retenu l'offre de Convivio, plus qualitative, et moins onéreuse.

Cependant, face à l'évolution mondiale du prix des denrées, le tarif est en nette augmentation : +27%.

Lors de la commission des affaires scolaires qui s'est tenue le 30 juin dernier, il a été convenu de porter cette augmentation à part égale entre les familles et la commune.

Il est donc proposé que le tarif cantine augmente donc de +0,35€ pour les élémentaires et les maternelles.

	<b>Tarifs 2021/2022</b>	<b>Tarifs 2022/2023</b>
Repas du midi	Par repas enfant maternelle : 4,10 €	Par repas enfant maternelle : 4,45€
	Par repas enfant primaire : 4,15 €	Par repas enfant primaire : 4,50€

*Le quotient familial s'appliquera sur ce nouveau tarif.*

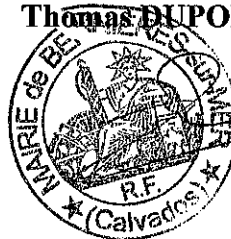
Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **VOTE** favorablement les tarifs relatifs à la restauration scolaire pour l'année 2022/2023.

**Vote : Pour : 15**

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**



PREFECTURE DU CALVADOS

8 JUIN. 2022

COURRIER